



VILLE D'ESBLY

ARRETE N° 2006 - 81
Réglementant la circulation automobile
et le stationnement
- Rue Melle Poulet & Place de l'Eglise -

Le Maire d'ESBLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le titre I, POLICE, du livre II de la deuxième partie ;

VU le Code de la Route et les Décrets subséquents ;

CONSIDERANT que les travaux d'aménagement de la rue Melle Poulet et de la Place de l'Eglise sont achevés et qu'il convient de modifier le sens de circulation automobile et d'instaurer une zone bleue pour lesdites voies ;

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter de ce jour, la réglementation sera modifiée comme suit :

CIRCULATION :

Rue Melle Poulet

- o côté centre ville **☞ sens unique** (de la RD 5 vers la rue du Gal Leclerc),
- o côté mairie **☞ sens unique** (de la RD 5 vers la Place de l'Eglise).

Place de l'Eglise ☞ sens unique (de la rue Melle Poulet vers la rue Victor Hugo).

STATIONNEMENT :

Une zone bleue est instaurée dans la rue Melle Poulet et Place de l'Eglise. Le stationnement des poids lourds, de plus de 3,5 tonnes, est strictement interdit dans ce secteur. Le stationnement devant l'entrée du Centre de Loisirs sise Place de l'Eglise est uniquement réservé aux bus. Les véhicules en infraction seront verbalisés et pourront faire l'objet d'un enlèvement par la fourrière ;

ARTICLE 2 : La réglementation antérieure concernant la circulation et le stationnement des voies précitées est abrogée et remplacée par le présent Arrêté ;

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la **Gendarmerie d'ESBLY**,
- Monsieur le Commandant de la **Caserne des Pompiers de ST GERMAIN**,
- **L'Abbé GUERRIER**,
- Messieurs les Directeurs des sociétés **AUBINE** et **EDINORD**,
- Monsieur le Directeur de la société de transports **Marne & Morin**,
- Madame le Receveur de la **Poste d'ESBLY**,
- Madame la Directrice Générale des Services d'ESBLY,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques d'ESBLY,
- Les Agents de la Police Municipale d'ESBLY.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à ESBLY, le trente juin de l'an deux mille six.

Pour ampliation,
par délégation



Le Maire,

Valérie POTTIEZ-HUSSON

Le Directeur Général
des Services


C. BOUAÏSSI

MAIRIE : 7, rue Victor-Hugo - 77450 ESBLY - ☎ 01 64 63 44 00

Télécopie : 01 64 63 12 11 - e-mail : mairie.esbly@wanadoo.fr